

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LEMIEUX

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Lemieux, tenue au 526 de L'Église, le 02 juin 2025 à 20h00 sous la présidence de madame Céleste Simard, pro-maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion, conseiller au siège numéro 1
Monsieur Marc Côté-Sauvé, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller au siège numéro 3
Madame Myriam Bourgault, conseillère au siège numéro 5
Monsieur Martin Blanchette, conseiller au siège numéro 6

Est également présente :
Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Absent :
Jean-Louis Belisle, maire

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Heure : 20h
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU (DES) DERNIER(S) PROCÈS-VERBAL
3.1 séance ordinaire du 05 mai à 20h00
4. RAPPORT DE LA DIRECTRICE
5. RAPPORT DU MAIRE
6. RAPPORT DES COMITÉS
7. GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE - LÉGISLATIVE
7.1 Revenus- mai 2025
7.2 Approbation des dépenses- Autorisation de paiement
7.3 Inspection en bâtiment - Nominations à titre de personne désignée
7.4 Loi 54 – informations personnelles dans le Journal Le Clocher
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
9. TRANSPORTS-RÉSEAU ROUTIER
9.1 Changement de vitesse rang du Domaine
9.2 Rappel au MTQ de la résolution 2022-11-219
9.3 Changement de ponceau rang de la Rivière
9.4 Date de réunion de travail – programmation TECQ
10. HYGIÈNE DU MILIEU
11. URBANISME ET BÂTIMENT
11.1 Nombre de permis émis pour le mois de mai.
12. LOISIRS ET CULTURE
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. AFFAIRES NOUVELLES
14.1 Logo sur le camion de la municipalité
14.2 Chien qui hurle constamment
15. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Céleste Simard, pro-maire, souhaite la bienvenue à tous, fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 20h05.

2025-06-92 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et déclarent ne pas être en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de discussions y étant énumérés;

Il est PROPOSÉ par madame Myriam Bourgault, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2025-06-93 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2025.

ADOPTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

- 2 mai Ouverture du programme FRR volet 4
- 13 et 14 : Formation pour les élections municipale
- 15 Simulation en cas de sinistre avec Ste-Marie et St-Sylvère
- 15 Rencontre dg-élus à la MRC – PRMHH
- 27 mai Fermeture du prêt #4
- 28 mai mise à jour 43 du rôle. Compléter et envoyer la demande de subvention auprès du MTQ pour le radar pédagogique

RAPPORT DU MAIRE

Madame Céleste Simard fait un résumé de sa rencontre des maires du 31 mai
Panneau solaire – cédulé à l'automne,
Démolition d'un garage à Bécancour
Gestion des cours d'eau
Urgence de Fortierville
Navette Bécancour en fonction
Nomination
Embauche géomaticien, etc.

RAPPORT DES COMITÉS

Régie des déchets : madame Céleste Simard résume sa rencontre du 20 mai.
Annonce dg désisté, processus d'embauche
Débit de gestion organique fin juin dépôt au SEAO
Politique traitement des plaintes
Langue française
Gestion documentaire à voir (sans papier)
Prochaine réunion : 17 juin

Bibliothèque :

Monsieur Martin Blanchette mentionne qu'il y aura une 62^e Assemblée annuelle réseau biblio 13 juin.

C.C.U. : Rien à signaler

Comité des Loisirs :

Madame Myriam Bourgault mentionne qu'elle est venue désherber le parc le 28 mai, que le sol a besoin de décompaction et de voyage de sable. Il y a eu une distribution d'arbres avec une bonne participation citoyenne.

01 juin la vente des billets pour le méchoui débutera et le 21 juin la St-Jean sera célébrée.

Comité Culturel : Rien à signaler

Service incendie : Un feu de résidence s'est déclaré le 18 mai.

GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE – LÉGISLATIVE

REVENUS MAI 2025

Abonnement journal publicité	0,00 \$
Droit de mutation	
Licence chien et permis	15,00 \$
Location de salle	0,00 \$
Loyer Poste Canada (Maryse Beaudet)	100,00 \$
MAPAQ crédit	162 228,70 \$
MAMH croissance de la TVQ	25 805,00 \$
Ministère des Transports – sub. Ent. signalisation	14 526,00 \$
Photocopies	1,00 \$
Ristourne	
Subvention député	0,00 \$
Subvention PAVL	
TPS	6 498,37 \$
Taxes municipales 2025	72 356,17 \$
Trop perçu	
Total	281 530,24 \$

2025-06-94 LISTE DES COMPTES PAYÉS POUR LE MOIS DE MAI 2025
 CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 124 625.67 \$ ainsi que 10 890.05 \$ en salaires.

CO.05.2025	Présenté au conseil du mois de juin		
9393-8942 QUEBEC INC			
29520	Achat génératrice		459,85
ADMQ ASSOCIAT. DIRECTEURS MUN. QUÉBEC			
ADH08421	Cotisation membre régulier et supp.		59,79
BENEVA			
R-0000629964	Avril - Mai - assurances collectives employeur		822,86
CAROLINE SIMONEAU			
FR.DEPL.05.2025	Frais de déplacement à la MRC Bécancour et Ste-Cécile -de-Lévrard		58,30
CHARLINE BOUDREAU			
ENT.04.2025	Entretien ménage 01/04 au 14 /05/ 2025		273,35
DEPANNEUR RIOUX			
GAZ.04.2025	Essence le 7 et 28 avril 2025		161,40
EQUIPEMENTS PROVICTO			
402995	Huile moteur 4 temps, filtre à l'huile, couteau pour tracteur et clé pour filtre		197,48
EXCAVATION MMKC			
250115	Creusé fossé Rang du Domaine et membrane géotextile		3 390,61
FRANCOIS BELISLE			
VOIRIE.04.2025	Travaux église, formation signaleur, bouché trou, défaire abri tempo nettoyage de terrain nid poule Ste-Marie		618,90
FONDS DE SOLIDARITÉ (FTQ)			
	Prime		360,00

FQM ASSURANCES			
19453	Renouvellement Assurance accident dirigeant et bénévoles		654,00
GARAGE P BEDARD INC.			
194052	Hitch 2 pouces, trailer adaptateur 7 brins, trailer de tire et boule, globe freins arrière		639,84
GROUPE ENVIRONNEX			
1083050	Échantillon 8223071	147.75	295,50
1085920	Échantillon 8363230	147.75	
HYDRO-QUEBEC			
626203074716	Édifice du 4 mars au 1er mai	2 971.13	4 212,71
626203074717	Marais du 4 mars au 1er mai 2025	70.31	
630703079456	Église du 4 mars au 1er mai	1 055.61	
653203018698	Éclairage de rue du 1er avril	115.66	
NORDIKEAU INC.			
FA-20158	Échantillonnage mars et avril 2025		1 149,75
PIERRE MICHEL			
ACHAT.11.05.25	Achat compresseur et accessoire	315.00	374,00
FR.DEPL.03.2025	Frais de déplacement achat vêtement	59,00	
POMPAGE EXPERT			
751474	Loc. toilette chimique du 01/05 au28/05		396,65
PRÊT			
Fermeture			101 621,96
PRO-VERT EXTERMINATION			
476	Capture de deux castors à la terre de Pierre Michel		402,41
REGIE INTER. DE GESTION DES DÉCHETS			
REG.05.2025	Mai- Ordures ménagères et recyclage		2 682,92
REMISES GOUVERNEMENTAL			
DAS	Provincial		2 898,44
DAS	Fédéral		1 170,94
RHESUS			
172577	Vérifier problème avec teams, connexion à distance et sauvegarde Cobian		701,95
SBM			
133313	Entretien, fourniture et photocopies		205,03
SOGETEL INC			
TEL.05.2025	Mai- gestion et bibliothèque		
	Gestion	80,44	160,86
	Bibliothèque	80,42	
VISA			
04-avril	Maxi (bouteilles d'eau)	12,60	656,17
05-avril	Eset Canada (antivirus abon. 3 ans)	193,14	
07-avril	Poste Canada (journal avril)	62,44	
22-avril	Poste canada (timbres 5 carnets timbres)	42,77	
29-avril	Publication du Québec (Tome 5 signalisation)	256,34	
29-avril	Poste Canada (journal de mai)	54,66	
29-avril	Poste canada (4 carnets timbres)	34,22	
SOUS-TOTAL			124 625,67
RÉMUNÉRATION			
Caroline Simoneau			
Période finissant le 03/05 adm.35,25h			1 510,74
Période finissant le 10/05 adm. 34,50 réu. : 3,50h			1 628,58
Période finissant le 17/05 adm.35,75h			1 532,17
Période finissant le 24/05 adm.27,50 congés f.8,00h			1 521,40
Pierre Michel			
Période finissant 03/05 v.:11,50h ent.:13,00h Épur.: 2,00h			726,48

Période finissant 10/05 v.:12h ent.:5,50h épur.1,0h Ste-Marie 9,5h	767,60
Période finissant 17/05 v.7,50 h ent.8,50h Ste-Marie:12,00h	767,60
Période finissant 24/05 v.:11,0h ent.:5,5h Ste-Marie:8,0h Patriotes	827,74
Lise Lavigne	
Période finissant 03/05 adm.: 12h50	298,10
Période finissant le 10/05 adm.12,50h ménage:4,50h	394,65
Période finissant le 17/05adm.: 18,00h ménage: 0,45h	445,34
Période fin. 24/05 adm.: 14,00h ménage. 1h égout. 1,5h Patriote	469,65
Total salaire	10 890,05
GRAND TOTAL	135 515,72

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2025 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-06-95 INSPECTION EN BÂTIMENT - NOMINATIONS À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE sept municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à l'embauche de M. Michel Trépanier en remplacement de Mme Élisabeth Ricard;

SUR PROPOSITION DE monsieur Martin Blanchette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer M. Michel Trépanier à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Michel Trépanier est responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Rien à signaler

VOIRIE-RÉSEAU ROUTIER

AVIS DE MOTION donné par monsieur Martin Blanchette, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente il sera présenté un règlement concernant les limites de vitesse.

2025-06-96 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2025-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2017-03 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE.

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} mai 2017 la limite de vitesse a été modifiée pour 90km au Rang du Domaine, la municipalité de Lemieux constate que la circulation est devenue trop rapide sur cette route;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de modifier la vitesse au Rang du Domaine de 80 km au lieu de 90 km;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de Lemieux tenue le 2 mai 2025 et inscrit au livre des délibérations à la même date.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Coté-Sauvé, conseiller,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Que le règlement numéro 2025-08, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 60 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;
- b) excédant 70 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;
- c) excédant 80 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;
- d) excédant 80 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par l'inspecteur municipal.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

ANNEXE A

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
RÈGLEMENT # 2025-08

UE, CHEMIN, ROUTE, RANG	SITUATION	VITESSE
Des Cyprès (Rang 16)	Entre la Route à Bouchard et la limite de la Municipalité de Lemieux avec la Municipalité de Maddington	80
Route à Bouchard	Entre Des Cyprès et la Route 263	80
Chemin de la Rivière	À partir de l'intersection de la Route 263 à la limite de la Municipalité de Lemieux avec la municipalité de St-Louis-de-Blandford	60
Chemin de la Butte	A partir de son intersection avec le chemin de la Rivière	60
De l'Église Nord (Rg 3)	Entre la Route 263 et la limite nord de la Municipalité	70
De l'Église	Entre la Route 263 et la	70

Sud (Rg 3)	limite sud de la Municipalité	
Du Petit-Montréal (Rg 9 et 10)	Entre Du Domaine et la limite de la Municipalité de Lemieux avec la Municipalité de Manseau	80
Du Domaine	Entre la Route 263 et la limite de la Municipalité de Lemieux avec la Municipalité de Ste-Marie-de-Blandford	80
Route de la Belgique et Rang A	À partir de l'intersection 263 jusqu'à la fin du Rang A	60

Céleste Simard, pro- maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-06-97 RAPPEL AU MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC DE LA RÉSOLUTION 2022-11-219

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux par résolution 2022-11-219 demande au ministère des Transports du Québec un aménagement cyclable sur le Rang du Domaine;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ accuse réception de notre demande le 01 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le temps s'est écoulé depuis;

Il est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Caroline Simoneau à effectuer un rappel à la résolution 2022-11-219 auprès du ministère des Transport du Québec.

ADOPTÉE

CHANGEMENT DE PONCEAU RANG DE LA RIVIÈRE

Le conseil a remis à l'an prochain le changement du ponceau et mentionne de le prévoir au budget 2026.

DATE DE RÉUNION DE TRAVAIL -TECQ

Sera remis au conseil de juillet

HYGIÈNE DU MILIEU:

Rapport mensuel d'avril est complété et transmis à SOMAEU le 20 mai

URBANISME :

LISTE DES PERMIS POUR LE MOIS DE MAI

Une de rénovation de bâtiment et une d'installation de piscine pour une valeur totale de 314 000.00\$

LOISIRS ET CULTURE

Rien à signaler

AFFAIRES NOUVELLES

2025-06-98 LOGO SUR LE CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux possède un camion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil aimeraient que le camion soit identifié au couleur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission fut demandée à Série Lettrage Chaîné Inc. pour deux (2) logos d'une grandeur de 14'' X 14'' au montant de 100.00\$ incluant l'installation et l'impression taxes non incluses et installation incluse;

Il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat à Série Lettrage Chaîné Inc pour l'impression et l'installation du logo au montant de 100.00\$ taxes non-incluses.
ADOPTÉE

2025-06-99 ABOIEMENT DE CHIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux possède un règlement # 2024-06 encadrant la garde d'animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'AU chapitre 3 l'article 9 stipule :

Constitue une nuisance et est ainsi prohibé le fait qu'un animal, sauf dans le cas d'une activité agricole régie par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) et par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) :

▪ Trouble la paix d'une ou plusieurs personnes par ses aboiements, ses hurlements ou de toute autre manière.

Il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Caroline Simoneau de signifier par écrit un avertissement au propriétaire du chien.

ADOPTÉE

BARRAGE DE CASTOR CHEZ MARTIN MÉNARD

Autoriser madame Caroline Simoneau de demander au trappeur d'aller vérifier.

PÉRIODE DE QUESTIONS : sans assistance

2025-06-100 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance du conseil à 21 h 20.

ADOPTÉE

Je, Céleste Simard, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Céleste Simard, pro-maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.
